

# **GE\_GERICHTE ACPR/742/2021 vom 15. Juli 2021**

GE Cour de justice, 2021-07-15, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACPR\\_742\\_2021](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_742_2021)

FR: GE\_GERICHTE ACPR/742/2021 du 15 juillet 2021

IT: GE\_GERICHTE ACPR/742/2021 del 15 luglio 2021

## **Erwägungen**

### **E. 1**

La Chambre pénale de recours peut décider d'emblée de traiter sans échange d'écritures ni débats les recours manifestement irrecevables (art. 390 al. 2 et 5 a contrario CPP). Tel est le cas en l'occurrence, au vu des considérations qui suivent.

### **E. 2.1**

En sa qualité d'autorité de recours, la Chambre de céans ne peut statuer que sur une décision préalable (art. 393 al. 1 let. a CPP; ACPR/333/2021 du 20 mai 2021 consid. 3).

### **E. 2.2**

En l'espèce, l'unique conclusion des recourants vise la restitution de USD 540'000.- versés sur la relation bancaire dont C\_\_\_\_\_ est titulaire. Or, l'ordonnance querellée ne se prononce en aucun cas sur ce point. Dans le dispositif de sa décision, le Ministère public a uniquement ordonné le maintien du séquestre sur la relation bancaire de cette entité, notamment. Si le Ministère public a certes exclu toute restitution des fonds aux lésés en l'état, faute de pouvoir identifier clairement les valeurs litigieuses, il ne s'est pas formellement prononcé sur cet objet. Sa saisine ne portait que sur la requête en levée de séquestre de C\_\_\_\_\_. Mais surtout, il a fait droit à la conclusion principale prise par les recourants dans leurs déterminations du 30 avril 2021.

### **E. 3**

À défaut donc de décision motivée préalable, le recours doit être déclaré irrecevable.

### **E. 4**

Les recourants, qui succombent, supporteront, conjointement et solidairement, les frais envers l'État, fixés en totalité à CHF 600.- (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP ; E 4 10.03).

- 4/5 - P/3666/2019 \* \* \* \* \*

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.